

Procès-Verbal

Conseil Municipal du 28 novembre 2024

Jeudi 28 novembre 2024 à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de la commune de CHAS s'est réuni en nombre prescrit par la loi, au sein de la salle des fêtes, sous la présidence de Mme DUTHEIL Bernadette.

Présents : Mme DUTHEIL Bernadette, Mme BANVILLET Cécile, Mme HUGUET Brigitte, M. ROCHE Denis, M. MILLON Julien et Mme COUPERIER Julie.

Absents : Mme CHAUFOUR Sandrine.

Excusés : Mme VILLENEUVE Catherine, M. DORCHIES Sébastien qui a donné procuration à Mme DUTHEIL Bernadette et M. MANNEVILLE Raphael qui a donné procuration à M. MILLON Julien

Mme HUGUET est élue secrétaire de séance.

Avant de commencer le Conseil, Mme le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour, une délibération modificative pour insuffisance budgétaire pour le compte 204182.

1. Approbation du procès-verbal du 30 septembre

Madame Le Maire revient sur les délibérations prises lors du dernier Conseil Municipal et fait voter le procès-verbal.

Le procès-verbal du conseil du 30 septembre est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération SBL : Modification des statuts

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du SBL de confirmer la modification des statuts telle que délibérée le 10 octobre 2024 par le comité syndical.

Cette modification porte sur "l'adhésion de la commune de MARINGUES au SMEA de la BASSE LIMAGNE au titre de l'Assainissement collectif et de la modification des statuts qui en découle" Après avoir soumis le document transmis par le SBL au Conseil Municipal, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces changements.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de MARINGUES au SMEA de la BASSE LIMAGNE au titre de l'Assainissement collectif et de la modification des statuts qui en découle et charge Madame Le Maire de signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

3. Panneau Pocket

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il existe un nouvel outil de communication auprès des administrés afin de les informer, les prévenir ou les alerter.

Le principe réside dans une application gratuite à télécharger sur son téléphone portable qui permet aux administrés de connaître les informations mises en ligne par la mairie.

Elle propose au conseil d'adhérer à ce service pour un coût annuel de 130 € TTC.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- Autorise le maire à adhérer au service « Panneau Pocket »
- Précise qu'une information sera réalisée auprès des administrés de la commune.

4. SBA Accompagnement cimetière

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que le SBA met en place un accompagnement, sous forme de matériels, mis à disposition, afin de pouvoir aider les communes dans le tri de leurs déchets de cimetière. Mme le Maire demande au Conseil si cela est nécessaire de le mettre en place, le conseil ne pense pas cela nécessaire puisqu'il y a des bacs permettant déjà de faire le tri, mais propose de demander au SBA de nous fournir les petites pancartes explicatives.

5. Participation financière : Association des déportés internés

Mme le Maire informe le Conseil qu'une demande a été faite par l'association de déportés internés, pour une demande de participation financière. En effet cette année l'association a pour projet ambitieux de réaliser un film documentaire sur les événements de décembre 1943, et ils auraient besoin d'aide financière afin de mener à bien leur projet.

Ils souhaiteraient que la commune participe du montant de son choix.

Mme le Maire propose une aide de 150€.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

6. CDG : Adhésion aéroport

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion souhaite connaître l'avis de la commune au sujet de la demande d'adhésion de l'aéroport Clermont-Auvergne Métropole (SMACFA) faite le 2 octobre 2024.

Après avoir soumis le document transmis par le Centre de Gestion au Conseil Municipal, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'adhésion de l'aéroport Clermont-Auvergne Métropole (SMACFA) au Centre de Gestion et charge Madame Le Maire de signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

7. Réhabilitation ancienne école : Choix entreprise

Madame Le Maire rappelle que suite à la publication du marché public 4 novembre 2024 pour la réhabilitation de l'ancienne école, il convient de prendre une délibération pour retenir l'entreprise qui réalisera les travaux de terrassement.

Elle présente le tableau récapitulatif des offres reçues établi par le cabinet d'architecte Ar Ter Architecture ; 3 entreprises ont remis une offre suite à la mise en concurrence :

- **GATP** : 114 210.00€ HT
- **La COLAS** : 136 189.00€ HT
- **DELAJET** : 100 800.00€ HT

Après délibération et sur proposition du cabinet d'architecture, le Conseil Municipal décide de retenir à l'unanimité l'entreprise DELAVET et charge Madame Le Maire de signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier et d'inscrire les crédits suffisants au B.P. 2025.

8. Logements communaux

Mme COUPERIER Julie revient sur les travaux dont le conseil avait parlé il y a quelques temps, les changements des portes d'entrée rue du Fort, l'isolation par le plafond du garage communal pour mieux isoler le logement du dessus. Après discussion le conseil décide de faire des demandes de devis et de voir avec les entreprises intervenantes pour la réhabilitation de l'école ce qu'ils pourraient proposer. Une fenêtre est en cours de changement dans un des logements de l'ancienne mairie, et courant 2025 la commune envisage de repeindre les volets de ces logements.

9. Décision Modificative du budget : Insuffisance de crédit

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a une insuffisance de crédits budgétaires dans le compte 204182 de 11 000 €

Il convient donc pour cela de prendre une décision modificative et une délibération pour régulariser la situation.

Il est donc nécessaire de faire les opérations suivantes en section fonctionnement :

Article 203 : -12 000€

Article 204182 : +12 000€

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accepter la proposition de Madame Le Maire.

10. Questions diverses

- **Archéologie** : Mme DUTHEIL informe le Conseil que la commune a eu une subvention de 20% pour les fouilles archéologiques, soit 9 000€.
- **Vandalisme de la salle de l'ancienne école** : Mme DUTHEIL rappelle qu'il y a eu des vols et dégradations dans une des salles de l'ancienne école. Plusieurs objets ont été volés. Mme le Maire rappelle qu'elle a porté plainte pour ces vols. Le Conseil propose de diffuser les photos des objets volés sur le site internet et le prochain bulletin municipal.
- **Eglise** : Mme HUGUET rappelle qu'actuellement le diocèse est en train de terminer de répertorier les différents objets religieux présent dans l'église. Elle rappelle qu'une demande va être faite auprès de la fondation Michelin pour des aides financières pour la restauration de ces objets culte.
- **Forts Villageois** : Mme HUGUET Brigitte explique que le conservatoire des Forts Villageois monte un dossier pour des financements pour un projet concernant les visites des forts (dont Chas) le long de la voie verte de l'Allier.

La séance a été levée à 20h30

Le secrétaire de Séance,

Brigitte HUGUET



Le Maire,

Bernadette DUTHEIL